



CAPN TA IP1-DSD2 complémentaires du mardi 24 novembre 2020

CGC-Douanes était représentée par H. Ferran (DSD2) et N. Lautier (IP1)

Cette CAPN était présidée par la sous-directrice RH. Elle constituait l'ultime CAP de gestion des promotions pour les carrières du cadre supérieur.

Cela a été l'occasion de rappeler, dans une déclaration liminaire, notre opposition au dispositif des LDG qui va remplacer les CAP de promotions dès l'année prochaine. Et aussi d'exprimer notre incompréhension face au zèle que met la douane à outrepasser ce que la loi exigeait dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique.

Dans le cadre de cette réforme des LDG, la menace qui pèse sur la filière expertise nous paraît également injuste et contraire au souhait de capitaliser sur des filières d'expertise technique au sein de la douane. Cette réforme nous paraît également aller à l'encontre des principes d'égalité professionnelle dont l'administration doit assurer le respect. Nous sommes ouverts au dialogue mais pour parvenir à une nette amélioration du texte.

Suite aux déclarations liminaires, il nous a été indiqué qu'un GT sur les LDG se tiendrait au 1^{er} trimestre 2021. Nous espérons que l'administration aura des propositions concrètes et sensibles d'amélioration du dispositif par rapport à ce qui nous avait été présenté jusqu'ici. Le projet initial suscitant un vive opposition de l'ensemble des personnels de catégorie A.



Tel : 01 57 53 42 68

Mel : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui informe !

Postes offerts à la promotion IP

4 postes d'adjoints au chef divisionnaire offerts à la promotion

Ces 4 postes ont suscité 20 candidatures en IR2 et 2 en IR3, ce qui est assez important. Aucun candidat n'a été retenu sur le poste d'adjoint à la division SU de Paris.

Un des postes a fait l'objet de discussions et d'un vote contradictoire entre les 2 parités, échanges que nous ne pourrons plus avoir à l'avenir dans le cadre des LDG. Ce qui démontre l'intérêt d'un examen paritaire des candidatures et promotions afin d'éviter les éventuelles manoeuvres de l'administration ne respectant pas un traitement équitable des candidatures.

1 poste d'adjoint à un chef de bureau à Orly

Ce poste a connu un certain succès de candidatures avec 2 IR3 et 3 IR2 qui se sont portés candidats.

3 postes de chefs de PAE

4 collègues IR2 ont postulé, ainsi qu'un IR3 ces 3 postes. A noter que les 3 postes ont tous eu au moins un candidat. L'administration n'a proposé aucun candidat sur le poste de Fort-de-France. D'autre part, le poste de Besançon n'a pas été proposé in fine, car le titulaire actuel du poste ne rejoint son nouveau poste qu'en avril 2021.

1 poste d'adjoint de chef de POC à Roissy

1 seule collègue IR2 s'est positionnée sur ce poste.

1 poste de chef de Pôle RTC au SNDFR

1 collègue IR2 a candidaté sur ce poste mais le poste a été pourvu en mobilités IP1.

1 poste en poste BEAT à Montpellier

5 collègues IR2 et 1 collègue IR3 se sont positionnés. La discussion fut vive, dans la mesure où l'administration a tenté d'imposer un candidat qui s'est révélé (ce qui a été découvert en séance) ne pas remplir les critères d'ancienneté sur son poste actuel pour pouvoir candidater ! Cet épisode démontrant une fois encore toute la nécessité d'un examen paritaire pour veiller au respect des règles édictées par l'administration elle-même.

1 poste à la DNRFP (ENDLR)

6 collègues IR2 et 2 IR3 ont postulé

1 poste de chef de bureau au Havre Port Océan

2 collègues IR2 étaient candidats.



Tel : 01 57 53 42 68

Mel : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui informe !

Postes offerts à la promotion DSD2

7 promotions au grade de DSD2 restaient à pourvoir en 2020

La direction générale a tout d'abord procédé aux promotions sur les postes suivants, avec mobilité, pour 4 collègues que nous félicitons:

- en tant qu'adjointe au bureau Comint 3 politique commerciale,
- en tant que cheffe de pôle RH à la DNRED,
- en tant qu'adjoint à Comint 2 Prohibitions,
- en tant que cheffe divisionnaire à Roissy SU 1.

Parmi les postes offerts à cette promotion en mobilité, deux n'ont pas trouvé candidat : chef divisionnaire à Bourg en Bresse et chef du pôle RH à la DNGCD.

Il a été souligné par vos représentants lors de cette CAPN que les candidatures risquaient de se tarir d'autant plus avec la mise en œuvre des LDG telles qu'envisagées. En effet, elles comportent trop d'aléas pour les candidats obligés de se positionner sur l'ensemble des postes proposés à une enquête sans tenir compte de leurs appétences, de la correspondance avec leur profil ou leurs contraintes familiales ou personnelles.

L'administration a ensuite proposé 3 candidatures pour une promotion DSD 2 sur place :

- une concernant un attaché douanier,
- 2 chargées de mission à SPID (désormais Délégation à la stratégie).

S'agissant des promotions sur place des deux collègues exerçant à SPID, ces propositions ont été justifiées par la présidente de séance par l'excellence des dossiers retenus, l'investissement professionnel manifesté et le rôle indispensable de la Délégation à la stratégie qui, selon les termes de la présidente, est un « *service indispensable, sorte de laboratoire d'idées, d'expérimentation en tout genre, de mise en lien avec des prestataires, des services de la centrale ou des services déconcentrés. Ce service devant servir à moderniser ou accélérer un certain nombre de dossiers* »...

Les élus ont unanimement voté contre ces propositions, expliquant leur vote non pas comme un vote sanction contre ces trois collègues, qui méritent cette promotion, mais eu égard aux qualités et mérites d'autres candidats dont l'ancienneté était supérieure, et qui ont souscrit aux mobilités géographiques et fonctionnelles exigées par l'administration jusqu'à présent. Leurs prises de risque sur des postes à enjeux managériaux avérés ont été soulignées et des contre-propositions ont été formulées par vos représentants.



Tel : 01 57 53 42 68

Mel : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui informe !

Compte tenu du vote unanime des OS en faveur de 3 autres candidats et de l'opposition de la parité administrative à cette contre-proposition, il appartiendra à la directrice générale de prononcer les promotions retenues.

Ces propositions de promotions sur place de l'administration sont de nature à amplifier le désarroi actuel des cadres douaniers quant à une lisibilité quelconque des règles de promotions. Ceux qui se sont astreints à des mobilités professionnelles et géographiques, au prix parfois de sacrifices personnels importants, risquent de constater avec toujours plus d'amertume qu'il n'est plus nécessaire de présenter un parcours professionnel diversifié et de passer sur des postes exposés. Il semble bien plus « rémunérateur » en terme de déroulement de carrière d'occuper des fonctions en administration centrale sur des services valorisés par la directrice générale.

La CGC DOUANES insiste une fois de plus sur la nécessité de proposer des parcours de carrière cohérents et non régressifs à son encadrement. Conditions indispensables pour rétablir un climat de confiance bien altéré par les orientations défendues par notre directrice générale en matière de promotion de ses cadres. Dans un contexte de profondes mutations pour notre administration, il serait en effet illusoire de croire qu'une « délégation à la stratégie » en administration centrale suffira à affronter les défis de la réorganisation territoriale...

CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations

Préfon

**La retraite et la prévoyance
de la fonction publique**



Tel : 01 57 53 42 68

Mel : cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr

Le syndicat qui informe !